

# LA LIBERTÉ

## journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	SUISSE . . . . .	Trois mois	six mois	un an
	FRANCE, BELGIQUE . . . . .	fr. 6	11	20
	ALLEMAGNE, AUTRICHE . . . . .			
	ITALIE, ESPAGNE . . . . .	10	19	36
	ANGLETERRE, HOLLANDE ETATS-UNIS . . . . .			

**Rédaction et Expédition**  
BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.  
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.  
Lettres et argent franco.

### QUELQUES REFLEXIONS

On nous écrit le 25 mai :

Monsieur le Rédacteur,

Je vois avec regret que l'apaisement est loin d'être fait encore entre des journaux de notre canton auxquels l'intérêt général prescrirait d'unir leurs forces pour combattre ensemble l'ennemi commun, c'est-à-dire le radicalisme conduisant ou à la désorganisation anarchique de l'état social ou au despotisme.

Il n'y a que deux conditions possibles dans le monde social : celle qui puisera ses principes dans l'Evangile, c'est-à-dire dans la justice et la vérité ; et celle qui résultera de la libre pensée de l'homme, toujours variable et dominée par le nombre ou par les vicissitudes de l'opinion.

La première présente par sa nature un état tranquille et stable en général, admettant toutefois comme progrès les changements que la marche de la civilisation peut exiger, lorsque ces changements ne se trouvent pas en opposition avec les lois éternelles de la justice.

La seconde, qui puise toujours moins ses inspirations dans l'Evangile et qui finira par se passer complètement (les faits qui se déroulent toujours davantage le prouvent), la seconde amènera la dissolution sociale sous les noms fort impropres d'opportunisme et de progrès.

Des utopistes ont rêvé, il y a déjà longtemps, de se placer entre ce qu'ils appellent les deux extrêmes, les intransigeants. On a vu alors poindre à l'horizon le juste-milieu appelé par les uns tantôt le libéralisme ou l'indépendance, et par les autres le conservatisme modéré.

Le juste-milieu a-t-il des principes ? Il me semble fort difficile de les définir. On ne peut guère que lui reconnaître la prétention de chercher à se tenir entre le bien et le mal, comme s'il pourchassait deux buts à la fois sans pouvoir en saisir aucun. Le juste-milieu n'ayant pas de principes bien arrêtés et n'osant pas se placer résolument dans les rangs du bien est condamné à disparaître de la scène ou à se faire absorber par le mal qu'il ne redoute pas assez.

Par son opposition indirecte ou inter-

pesive au vrai conservatisme, le juste-milieu a partout préparé les voies au mal et l'a amené. Les faits sont là pour prouver la vérité de cette assertion. Le juste-milieu n'était-il pas au pouvoir en France en 1872 sous le nom de centre droit ? On a-t-il conduit la France aujourd'hui ? On objectera peut-être que l'échec du centre droit est venu des contrariétés éprouvées de la part de la droite intransigeante. Erreur : tandis que l'ancien centre droit et le centre gauche ont perdu actuellement toute influence, la vraie droite demeure seule à lutter encore dans ses congrès catholiques et ouvriers, et si un avenir favorable peut se présenter pour la France, ce seront les conservateurs catholiques qui le saisiront.

Mais à quoi bon puiser nos exemples hors de la Suisse ? Voyons ce qui s'est passé dans notre pays. Le parti conservateur ne perd-il pas toujours plus de ses forces dans les chambres fédérales ? Cela vient-il du fait des conservateurs résolus ? Non, mais bien de la défaillance du juste-milieu. Ce groupe qu'on appelait le centre, formé d'éléments dépourvus de convictions religieuses ou imbu d'inconsistance en matière politique, a cessé de voter avec les conservateurs en passant en bonne partie à la gauche des chambres. Le passage à gauche est le sort réservé aux hommes politiques qui consultent avant tout l'opinion du jour pour y chercher la leur. Ces hommes ne craignent jamais de déplaire aux conservateurs, parce que ceux-ci ne sont pas implacables, mais ils redoutent beaucoup les radicaux dont il ne faut pas devenir les ennemis.

Allons plus loin dans l'impuissance de lutter contre le radicalisme que je signale dans les rangs du modérantisme moderne. Les soi-disant conservateurs de Genève ont succédé pendant deux ans au régime Carteret. Leur passage au pouvoir a-t-il en rien réparé les iniquités les plus monstrueuses de ce régime ? Il eût fallu pour cela se montrer franchement justes. On ne l'a pas osé ou on ne l'a pas voulu, et au bout de deux ans on a été renvoyé du pouvoir de la manière la plus éclatante.

Le canton de Vaud à son tour nous offre une assez triste situation en ce moment. Le gouvernement animé des meilleures intentions présentait l'administration la plus

satisfaisante. L'opinion qui soutenait ce régime a fini par avoir peur du mot de conservateur. Elle a adopté comme programme le mot qu'elle croyait plus anodin de libéral. Des nominations se sont faites successivement. Presque chacune d'elles a amené au pouvoir des candidats de plus en plus rapprochés du radicalisme. On dira sans doute qu'il faut attribuer ce revirement au peuple qui a changé. Il est fort possible que le peuple ait modifié sa manière de voir. Quand ceux qui sont appelés par leur position à imprimer un certain élan à l'opinion publique, manquent de convictions sincères ou s'abandonnent et désertent le scrutin, il est assez naturel que le peuple, livré à tout vent de doctrines, finisse par écouter ceux qui prodiguent le plus de promesses et qui ont au moins un programme bien défini.

Voilà certes bien des misères dans notre pauvre Suisse. Elles devraient donner à réfléchir à nos journaux modérés mécontents. Ils se disent conservateurs. Je ne veux pas trop leur contester cette qualification à laquelle ils ont droit à plus d'un titre, puisque sur plusieurs points leur manière de voir est à peu près conforme à celle du vrai conservatisme. Il faut pourtant que ces journaux que je vise reconnaissent que les feuilles fribourgeoises catholiques qu'ils attaquent aujourd'hui sans ménagement possèdent les vrais principes auxquels toutes les nuances conservatrices devront se rallier, sous peine, pour ceux qui ne se rallieront pas, d'être seuls la cause de tout le mal qui surviendra.

Il est désirable d'un autre côté qu'on conserve un grand ménagement à l'égard des personnes, et qu'on n'oublie jamais les vrais principes de la charité chrétienne qui prescrit le support mutuel et le pardon des injures. Que les bras soient grands ouverts à tous ceux qui reviendront, et que pour eux le passé soit enseveli dans un éternel oubli.

### NOUVELLES SUISSES

Les obsèques de M. le sénateur Melegari ont lieu mercredi matin à Berne. Au milieu du salon de l'appartement

Rapprochez-vous, et restez dans le coin du monde où vous avez souffert, où vous redeviendrez heureux.

Un même sentiment d'attendrissement remplissait les âmes, et rendait silencieux les hommes et les femmes groupés dans le petit salon.

### CHAPITRE II

#### LA COURONNE DE ROSES NOIRES

Qu'était devenu Ramoussot, depuis le jour où, quittant Louis Taden, il avait recommandé à son jeune ami de l'attendre ? On se souvient que le protégé de Sœur Sainte-Croix, qui affirmait être le véritable vicomte de la Haudraye, reçut peu de temps après le départ de l'agent de police, une lettre par laquelle on offrait de lui communiquer des documents certains sur la personnalité de Jean Studen, connu officiellement à Paris, sous le nom d'Amayur de la Haudraye, et mis en possession d'une fortune princière, à la suite de la mort de M. Monier. On sait aussi qu'attiré dans un piège par Denis l'ivrogne, l'infortuné, atteint à la tempe d'un coup violent, fut lancé par-dessus le pont Notre-Dame.

Ramoussot, fidèle à son plan, s'éloigna ce jour-là de la rue du Four-Saint-Germain, dans l'intention de « filer » à l'aurore de la Haudraye. Cette immense ville de Paris est partagée en un certain nombre de zones aussi invisibles que la ligne du Tropique, mais tout aussi sérieuses. Bon nombre d'habitants de la capitale naissent et meurent dans un rayon de quelques rues.

était dressé un catafalque entouré de cierges ; les nombreux ordres étrangers du défunt étaient exposés sur une table au pied du cercueil.

Le curé catholique-romain, M. Stämmler, a accompli les cérémonies funèbres et prononcé une allocution sympathique, rappelant la carrière de M. Melegari, ses connaissances et les qualités de son cœur.

Après le service, le corbillard couvert de fleurs, s'est dirigé vers le cimetière de Bremgarten.

Seize voitures suivaient, occupées par la famille du défunt, le Conseil fédéral en entier, avec le chancelier et quatre huissiers aux couleurs fédérales, le corps diplomatique au complet, chefs de mission, attachés et secrétaires, la délégation lausannoise, ainsi que M. Gambini, consul d'Italie à Genève.

Au cimetière, M. le curé Stämmler a accompli les dernières cérémonies du culte funèbre.

Aucun discours n'a été prononcé.

BREVETS D'INVENTION. — L'Assemblée fédérale serra nantie dans sa prochaine session d'une pétition de nombreux représentants de l'industrie chimique et des branches qui s'y rattachent, s'élevant au nom des intérêts de cette industrie contre la loi fédérale sur les brevets. Cette loi n'aurait pour eux, disent-ils, aucun avantage, mais bien de fâcheuses conséquences. Ils demandent donc que l'on examine la question avec le plus grand soin avant de voter une loi qui causerait un grave préjudice à une partie importante de l'industrie suisse.

ASSEMBLÉE FÉDÉRALE. — Sauf les modifications qui peuvent survenir les objets à l'ordre du jour de la session de juin sont au nombre de 23, dont 17 anciens et 6 qui reviennent annuellement, comme le rapport de gestion, les indemnités pour l'équipement des recrues, etc. Parmi les autres objets, les principaux sont la révision de la loi sur l'École polytechnique, le projet de loi sur l'organisation de l'administration des finances fédérales, les drawbacks ou primes de réexportation, le message sur le déficit de la caisse postale à Bâle, le recours du conseil d'Etat de Fribourg contre la décision du Conseil fédéral au sujet de la taxe de colportage, des questions de chemins de fer, etc.

Pour les commerçants, chaque quartier forme une petite ville à part.

Les élégants, les inutiles, de quelque nom qu'on les appelle, gandin, cravés ou goumeux, vivent du boulevard Montmartre à la Madeleine.

Dans cet espace se trouvent leurs cercles, leurs théâtres, leurs restaurants, leurs cafés. Ils savent toujours où se rencontrer sans se donner rendez-vous.

Ramoussot connaissait son Paris comme un romancier, un filou ou un agent de police, les trois classes d'hommes qui apprennent le plus vite une topographie et retiennent avec le plus de fidélité la physionomie des lieux.

De plus Ramoussot, jeune, élégant, doué de tous les avantages physiques, intelligent et assez muni de billets de banque pour toucher à tous les luxes et se permettre toutes les distractions, paraissait surtout à sa place.

On le connaissait sur le boulevard ; plus d'un jeune élégant, d'un noble étranger, avait témoigné le désir de se lier avec lui, mais Ramoussot encourageait peu la sympathie et, sous prétexte de n'infliger à personne la moitié des devoirs de son cœur, il restait à l'écart, étudiant, observant, prenant des notes, grossissant chaque jour le dossier mystérieux d'où devait jaillir une lumière suffisante pour éclairer les infamies dont il comptait faire jaillir la vérité.

Plus d'une fois on l'avait vu dans des restaurants à la mode, en compagnie d'Épiline Vinotte, mais la chanteuse de café concerts, interrogée sur l'énigmatique personnage, s'était contentée de hausser les épaules et de répondre :

69 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES

## PARIS DE PARIS

PAR

Raoul de Navery

### CHAPITRE I<sup>er</sup>

BLANCHE

— Oui, vous avez raison, dit Alleluia, d'un accent vibrant, cette maison est ma vie, mon univers. Je me vois encore le jour où j'en franchis le seuil, fiévreuse, affamée, dans les bras de ma mère, qui m'endormait pour me nourrir. Vous me parlez d'une voix si douce, mon grand ami, que mon cœur d'enfant s'en alla vers vous, comme vers un être cher subitement reconnu. Je vous tendis les bras, et vous trouvez, pour me consoler, des mots presque aussi tendres que ceux dont se servait ma mère. A partir de ce jour, je n'eus plus froid, votre toit m'abritait. On semblait dire tout à l'heure autour de moi que cette maison n'est pas belle ! Et qu'importe, si elle se montra hospitalière. Le foyer en fut chaud

à mes pauvres membres engourdis, et le pain que votre bonté nous tendit ici ne me sembla pas amer. J'ai grandi près de vous, comme une sœur providentiellement envoyée par le bon Dieu. Autrefois, mes grandes joies étaient d'entrer dans votre atelier, tandis que vous travailliez, vous me racontiez des histoires ; plus tard, comme mes yeux restaient fermés à la lumière, vous songeâtes à bannir les ténèbres de mon esprit. Je vous dois ce que je sais. Quelles leçons patientes vous m'avez prodiguées ! Combien votre voix résonnait douce, quand elle mettait à ma portée le monde qui m'était inconnu. Vous avez vous-même appris ce que vous ignoriez afin de me l'enseigner, comment écrivait et lisait ceux que Dieu priva de la clarté du ciel ! A mesure que j'ai grandi, la maison me semblait plus chère, mes amitiés plus vivantes. A mesure aussi je vous vis moins. Mais, quand vous n'étiez pas là, que de fois encore je suis descendue dans l'atelier où je m'asseyais toute enfant ; je rangeais votre bureau, j'éclairais de mes mains les groupes nouvellement composés, je mettais des fleurs dans la chambre sombre, et j'essayais de vous prouver que je me souvenais et que je vous aimais bien. Et aujourd'hui je quitterais cette maison pour une nouvelle demeure qui n'aurait rien de mon passé, de ma vie ; jamais ! non jamais ! J'ai grandi ici, c'est ici que je veux vivre.

— Merci ! merci ! chère enfant ! s'écria Barbézius, avec une émotion profonde.

— Vous le voyez, ajouta Blanche, en s'adressant à Jean Marigné, nous ne pouvons partir.

— Peut-être avez-vous raison ! On l'a dit : « Les grands espaces nuisent au bonheur ! »

**ÉPIDÉMIES.** — La dernière réunion à Berne des médecins suisses, a pris les résolutions suivantes au sujet du projet de loi sur les épidémies :

Les médecins suisses réunis à Berne le 21 mai 1881, se prononcent en faveur des principes qui sont à la base du projet de loi fédérale contre les épidémies et ils déclarent que les mesures proposées et qui sont énumérées ci-après sont celles qu'enseigne la science médicale et que l'expérience confirme.

1. La variole, le choléra asiatique, le typhus pétiéchal et la peste sont les seules maladies auxquelles la loi fédérale est applicable dans la règle.

2. L'application de cette loi à d'autres maladies épidémiques et l'intervention éventuelle du Conseil fédéral sur un point quelconque du territoire de la Confédération ne seraient justifiées que dans des cas extraordinaires et lorsque dans un canton le chiffre de la mortalité s'élèverait d'une manière inquiétante et dépasserait de beaucoup la moyenne générale.

3. L'assemblée envisage les mesures suivantes comme indispensables et comme formant un tout solidaire :

- a) L'information officielle.
- b) L'isolement des malades dans leur domicile lorsqu'il est démontré que cela est possible, sinon dans un local convenable et bien organisé, où les malades seraient l'objet de soins médicaux les plus assidus, et, autant que possible, placés dans des conditions de bien-être au moins égales à celles qu'ils pourraient trouver dans leur famille.
- c) La désinfection.
- d) Contre la variole, la vaccination et la revaccination.

4. L'assemblée ne se prononce pas sur le mode d'exécution de ces mesures, persuadée qu'elle est que les conseils de la nation et les autorités fédérales et cantonales trouveront une solution à la fois conforme aux intérêts de la santé publique et aux droits des citoyens.

**Berne**

On écrit du Noirmont au Pays :

« Je crois devoir, bien qu'un peu tard, vous envoyer un récit exact des faits qui ont, paraît-il, motivé la suspension de notre excellente Commission d'école. Jeudi prochain, des membres doivent comparaître devant le juge et je tiens à rétablir dans toute sa vérité une affaire grandement dénaturée par les feuilles intéressées. Voici la chose :

Le samedi 14 courant, l'inspecteur des écoles, M. Schaffter, se rendit au Noirmont, accompagné de M. le préfet et de son secrétaire, et escorté de quatre gendarmes, dont un en tenue civile. Ces Messieurs se rendirent immédiatement à l'école, et envoyèrent de là un billet à M. Girardin, le chargeant de convoquer de suite la Commission scolaire. Comme les membres de cette Commission n'étaient pas tous présents, et que M. le président, n'ayant reçu aucun avertissement, ne pouvait supposer le but de cette convocation extraordinaire, il se rendit à l'école, accompagné de deux membres de la Commission et de quelques pères de famille qui s'étaient joints à eux. Là, on trouva M. le préfet et M. l'inspecteur : ce dernier avisa le président qu'il avait une lettre importante à communiquer à la Commission et qu'il le

pria de monter, à cet effet, dans l'appartement de M. Melchior, régent de l'école supérieure. M. Girardin répondit que si M. l'inspecteur avait des communications à faire à la Commission d'école, il pouvait lui faire dans les locaux de ses réunions, c'est-à-dire chez lui ou chez le secrétaire, et que là on examinerait la lettre.

« M. l'inspecteur répond qu'il n'y a rien de plus juste, et il part ainsi que M. le préfet. Les membres de la Commission se disposaient à en faire autant, lorsqu'ils entendirent du bruit à l'école supérieure des garçons. Ils s'y rendent et trouvent les filles des écoles supérieures occupées à ranger les livres dans leurs pupitres. Monsieur le Président les invita à sortir immédiatement attendu que ce n'était point là le local de leur classe. Les fillettes obéirent à l'instant. Mais arrivées au bas de l'escalier, elles rencontrèrent M. l'inspecteur qui leur demanda pourquoi elles sortaient. Dès qu'il eut appris que c'était par ordre de la Commission scolaire, il se mit à crier : « M. le préfet, M. le préfet, arrivez ! » Et M. le préfet d'arriver avec son secrétaire et le sergent de gendarmerie Mouche. M. le préfet ordonna aux personnes présentes de partir.

« Alors M. l'inspecteur, tirant solennellement une lettre de la direction d'éducation, dont il n'avait donné aucune connaissance à la Commission d'école, se mit à la lire, dans l'escalier. M. Girardin et tous les membres de la Commission scolaire déclarèrent qu'au nom de tous les pères de famille de la localité et s'appuyant sur un vote unanime de l'assemblée communale, ils s'opposaient formellement au mélange des sexes dans les écoles. En conséquence, ils déclaraient protester, et, de plus, afin de revendiquer les droits de la commune jusqu'au bout, ils ajoutèrent qu'ils ne céderaient que devant une sommation faite par M. le préfet, et accompagnée d'un signe extérieur de violence. Dès que M. le préfet aurait donné l'ordre de quitter la maison d'école, et que le sergent Mouche les aurait touchés de la main sur l'épaule, ils partiraient. Le sergent Mouche frappa alors rudement sur l'épaule de deux ou trois des membres de la Commission scolaire, qui ne firent aucune difficulté de partir.

« Un dernier membre pourtant répondit très poliment au sergent qu'il était près de l'escalier, qu'il n'obstruait pas le passage, qu'il n'entendait former aucune résistance à la mixture et qu'il croyait avoir le droit de rester, sur le champ, le sergent Mouche le saisit à bras le corps, pour le jeter en bas de l'escalier. A ce moment, une altercation était à craindre, et si la brutalité du sergent Mouche n'a pas eu de suites, c'est grâce à la modération et aux efforts des membres de la Commission scolaire. Ces Messieurs descendirent ensuite et rédigèrent séance tenante une protestation qui fut remise à M. le préfet, dans le courant de l'après-midi.

« Voilà les faits tels qu'ils se sont passés. Est-ce que les Biennois ne réclameront point une occupation militaire pour contraindre filles et garçons à se mélanger dans nos écoles ? »

Le conseil exécutif a sanctionné la nomination de M. l'abbé Godat, comme curé de Noirmont.

Nous lisons dans le Pays du 26 mai :

« Le Pays a déjà annoncé que le Comité

central de l'Union des campagnes avait pris l'initiative d'une souscription dont le produit est destiné à offrir, au nom du Jura, un don d'honneur au Tir fédéral de Fribourg.

Très-heureusement choisi, ce présent est une œuvre artistique qui ne passera pas inaperçue même au milieu des splendeurs du pavillon des prix. C'est un milieu de table-jardinière, en argent et cristal, enfermé dans un riche écrin de satin aux couleurs jurassiennes qui sont, comme on sait, les couleurs fédérales : rouge et blanc.

Au centre de cette ravissante corbeille ciselée, sur un médaillon soutenu par des amours, on lit cette inscription gravée :

*Le Jura catholique à Fribourg!*

Ce don est exposé depuis trois jours à la devanture du magasin de M. Charles Gnos, libraire, où il restera jusqu'à ce soir. Demain matin, il sera envoyé à Fribourg par les soins du Comité central de l'Union des campagnes qui a eu l'heureuse pensée de ce cadeau et qui l'a si bien choisi.

Nous espérons que nos amis de Fribourg verront dans ce léger souvenir le témoignage d'une amitié sincère et d'un dévouement dont nous sommes heureux, à cette occasion, de leur renouveler l'assurance aujourd'hui.

La Société des juristes bernois, réunie à Berne, a décidé, sur un rapport de M. Emile Vogt, d'adresser une pétition au conseil exécutif pour demander la révision du droit civil bernois, dans le sens de l'unification, et, ce pour le moment de l'entrée en vigueur du Code fédéral des obligations.

**Zurich**

Le conseil d'Etat a choisi comme président M. Haffter, comme vice-président M. Spiller. M. Hauser prend la direction des finances. Les autres départements conservent les mêmes titulaires.

**Thurgovie**

Le Grand Conseil a élu président le Dr Bachmann, vice-président M. Scherb, conseiller national, président du gouvernement M. Vogler, vice président Haffter, secrétaire d'Etat M. Kollbrunner.

**Schaffhouse**

La célèbre coupe d'oxyx, de Schaffhouse, est destinée à faire encore parler d'elle. Le conseil d'Etat vient de présenter au Grand Conseil un rapport concluant à la vente de ce joyau.

**Vaud**

Nous lisons dans des journaux vaudois que M. Melegari, qui vient de mourir, était presque Vaudois parce qu'il avait épousé, il y a plus de trente ans, une demoiselle Mandrot, d'origine vaudoise. Ce presque Vaudois n'est pas assez exact, nous disons, nous, qu'il était bien réellement Vaudois, et voici comment :

En 1845 ou 1846, saufferneur, M. Melegari était professeur à Lausanne, et lorsqu'il voulut se marier à M<sup>lle</sup> Mandrot, protestante, il ne put pas obtenir du gouvernement italien les papiers nécessaires, attendu que l'Italie, alors, n'autorisait jamais les mariages mixtes. — Il prit le parti d'acheter une bourgeoisie en Suisse, afin de pouvoir contracter mariage conformément aux lois de notre pays. Il choisit la commune de Boltens dont il acheta la bourgeoisie pour le prix de 1200 fr. Le jour où sa demande fut accueilli-

lie, il dina à Boltens et offrit une bouteille de vin à chaque habitant de la commune, comme c'était du reste l'usage en pareil cas.

Son Excellence M. le sénateur Melegari était donc bien Suisse et Vaudois, de Boltens.

Le département de justice et police vient d'adresser aux préfets et aux municipalités une circulaire concernant les accidents causés par les nouvelles allumettes fédérales. Pour qu'il puisse juger s'il est nécessaire d'édictier des prescriptions sur la vente, le transport et la conservation de ces allumettes, il demande aux préfets et aux municipalités de l'informer de tous les accidents dont ils auront connaissance en indiquant autant que possible leur cause.

La fièvre aphteuse s'étant déclarée à Dailens, le ban est imposé sur le bétail de cette commune.

Un triste accident est arrivé lundi soir, dit le Courrier de la Côte, à la gare de Gland. M. D., instituteur à Gland, voulant glisser une lettre dans « l'ambulant » d'un train stationné a été atteint au moment de franchir la voie, par la locomotive d'un train venant en sens opposé. Il a été jeté violemment à terre entre les deux rails et le train entier a passé sur lui. Lorsqu'il a pu être relevé, il était dans un état lamentable ayant plusieurs côtes enfoncées, la clavicule fracturée et d'autres lésions. Hier, l'état du blessé laissait cependant quelque espoir de le sauver.

**Valais**

Le Grand Conseil a consacré une séance presque toute entière à la discussion du message du conseil d'Etat concernant les mesures par lui prises et celles qu'il se propose de prendre encore pour sauvegarder les intérêts du canton en suite de la fusion des chemins de fer du Simplon et de la Suisse-Occidentale. Les points principaux touchés par le conseil d'Etat sont : 1° le raccordement du tronçon valaisan avec la ligne française, à St-Gingolph ; 2° le choix du Bouveret comme gare internationale ; 3° le maintien des clauses du cahier des charges imposées à la Compagnie du Simplon en ce qui concerne notamment l'obligation de percevoir le tunnel et l'éventuelle au faciut par le canton ; 4° le maintien du service de la navigation en correspondance avec les arrivées et départs des trains au Bouveret ; 5° l'arrivée à St-Maurice du dernier train s'arrêtant à Bex ; 6° l'abaissement des tarifs au même taux que sur le reste du réseau de la Suisse-Occidentale ; 7° la position des employés du chemin de fer, etc. etc. La Commission s'est déclarée d'accord sur tous les chefs avec le point de vue développé par le conseil d'Etat, et l'a remercié pour les démarches faites et projetées par lui, qui ont été reconnues les plus propres à répondre aux besoins de la situation.

La loi sur les poursuites pour dettes et celle sur la forme authentique à donner à certains actes notariés ont été renvoyées à la session de novembre.

L'assemblée a voté un subside de 250 fr. en faveur des musiques valaisannes appelées au Tir de Fribourg, et un autre de mille francs pour l'achèvement des ruines de Tourbillon, la ville de Sion ayant offert de son côté, une allocation de 500 fr. dans ce but.

— Rien ne m'ôttera de l'idée qu'il collabore à quelque drame bien noir.

— Soit fatigue, soit ennui, Ramoussot restait peu de temps dans les endroits divers où chaque jour il se rendait ; vingt personnes pouvaient chaque soir affirmer l'avoir rencontré dans des lieux fort opposés. Parfois on était tenté de lui attribuer un don d'ubiquité tenant du prodige.

Après avoir quitté Louis Taden, il se dirigea vers le café anglais ; plusieurs tables avaient déjà des convives, Ramoussot en choisit une placée de telle sorte que, sans être vu d'Amaury de la Haudraye, qui dînait avec un de ses amis, il pouvait entendre chaque mot de la conversation des deux jeunes gens.

— Que ferez-vous cet été ? demanda M. de Mortagne au jeune millionnaire.

— Cet été, mon cher, je serai marié, et je conduirai ma femme en Suisse.

— Vous donnez donc suite à votre projet ?

— Plus que jamais.

— Mlle de Grandchamp est sans fortune.

— Ne suis-je point assez riche pour deux !

— Sans aucun doute, mais...

— Mais quoi ?

— Les deux langues ajoutent quelque chose qui aurait pu vous dissuader de cette union.

Amaury de la Haudraye regarda fixement M. de Mortagne, tandis que Ramoussot prêtait attentivement l'oreille.

— Et que disait-on, mon cher bon ? demanda M. de la Haudraye, d'un ton qu'il voulait rendre dégagé.

— Que Mlle de Grandchamp se pliait avec peine à la volonté de sa famille.

— C'est possible ! fit Amaury, mais elle se plie c'est le point essentiel.

— Vous comptez donc pour rien l'affection de votre femme ?

— J'estime beaucoup l'habitude de l'obéissance chez les jeunes filles. Et puis, Mortagne, ma femme m'aimera... plus tard.

— Vous avez des habitudes, des goûts si différents des siens !

— Elle s'y accoutumera, croyez-moi ; d'ailleurs, la fortune que je lui apporte l'apprivoisera mieux que toutes les raisons. Elle est pauvre, belle ; si elle ne m'eût épousé, elle fut peut-être entrée dans un cloître.

— Voulez-vous encore une vérité, mon cher Amaury ?

— Dites une poignée de vérités !

— Elle eût peut-être été plus heureuse au content que mariée à un homme comme vous.

— Allons ! bon, vous allez vanter la vie du cloître, vous, un viveur.

— Moi ! répondit le jeune homme, en baissant la tête. J'ai une sœur qui, après la mort de mes parents, s'est faite religieuse ; tandis que je gaspille mes heures et mon argent, elle soigne les pauvres, jeune, porte un cilice et dort sur un misérable lit. Elle n'usera pas deux robes en toute sa vie ; l'une lui a été donnée le jour de sa profession, la seconde lui servira de linceul. Je vais la voir quelquefois, et l'aspect de son visage reposé, de ses yeux candides, du contentement qui éclate en elle me fait croire que réellement, bien réellement, elle se trouve heureuse. Pendant

que je m'étourdissais pour oublier que le mouvement n'est pas le bonheur, elle prie et regarde le ciel. Moi, je l'ignore, où si je le sais, ce n'est pas beaucoup plus gai ! Croyez-vous que notre vie d'hommes à la mode n'ait pas ses fatigues ? Aller de sa maison au club, du club au bois, du bois au club, courir les petits théâtres où l'on joue des pièces idiotes ! Dépenser le meilleur de son temps en conférences avec son tailleur ! Rester criblé de créanciers quoiqu'on soit riche ! Savoir que le cocher vous vole, et que le valet de chambre à une remise sur vos habits ! Faire une chose importante du choix d'un parfum inédit d'origine anglaise ; changer ses chevaux sans nécessité et ses voitures par caprice ! Passer sa journée à dire des sottises et sa soirée à perdre au jeu ; et pour tout résultat à cette vie bête, qui finit par devenir odieuse, se dire qu'on deviendra assez chauve, pour avoir besoin d'un « régénérateur des cheveux », et qu'on ne trouvera jamais un régénérateur pour sa vie perdue ! A moins que poussant l'égoïsme jusqu'au bout, on devienne le mari d'une fille accomplie qui, suivant votre expression, obéit à sa famille.

— Diable ! vous avez le champagne triste, Adolphe !

— C'est que depuis dix ans je bois le même champagne frelaté, dans la même coupe de faux cristal de Bohême !

— Allons, il est temps que vous fassiez une fin.

— Que je me marie ?

— Lorsque Mlle de Grandchamp sera devenue Mme de la Haudraye, elle vous trouvera une compagne.

— Non ! dit Mortagne, jamais ! les démons ne peuvent pas s'allier aux anges.

— Vous flâtiez ma fiancée à mes dépens.

— Elle est si complètement charmante !

— Il ne m'appartient pas de vous le mentir, je la trouve telle, puisque je la souhaite pour femme.

— Au moins, convertissez-vous avant de l'épouser.

— Je fais moins de folies que vous.

— C'est possible ! dit Mortagne, en secouant la tête, mais votre regard froid ne me rassure pas. Un Italien vous accuserait d'être « jettatore ».

— Et vous n'avez pas peur ? demanda, en riant, Amaury.

— Moi ? Vous voyez bien que j'ai une corne de corail en breloque ; chaque fois que je vous vois, je la dirige de votre côté. Il vous faudrait mettre une branche de corail rose dans la corbeille de votre fiancée, ce sera une attention délicate.

— Je n'y manquerai pas.

— A propos, quand vous mariez-vous ?

— Dans six semaines, et en dépit de vos appréciations, de vos méchantes paroles et de vos fâcheux pronostics, vous serez, j'espère, un de mes témoins.

— Je vous dois bien cela, vous avez été témoin de mon dernier duel, un duel terrible ! Quand j'ai songé qu'on assassinait votre oncle pendant que nous attendions le moment de cette rencontre et que je prenais mes dispositions suprêmes !

Le Conseil fédéral, répondant aux démarches du conseil d'Etat relativement au raccordement de la ligne du chemin de fer du Simplon avec la ligne française à Saint-Gingolph, lui a fait savoir :

1° Que la question du raccordement doit faire l'objet d'une conférence technique entre délégués suisses et français, et qu'ensuite la jonction devra faire l'objet d'une convention internationale. Cette question sera donc traitée d'une manière analogue à celle d'Annemasse, Veyrier et le Col des Roches. Le Conseil fédéral ajoute que les conventions respectives pourront être conclues de manière ratifiées en même temps.

2° La légation Suisse à Paris sera priée d'inviter le gouvernement français à désigner ses délégués pour la conférence technique prévue dans les négociations qui ont lieu actuellement à Paris.

3° Le conseil d'Etat est invité à désigner la personne ou les personnes que, pour représenter les intérêts valaisans, il désire voir faire partie de la Commission technique, dont les délégués suisses seront nommés par le Conseil fédéral. Le gouvernement du Valais est invité également à communiquer ses vœux à ce sujet, afin qu'ils puissent être portés à la connaissance des membres de la Commission.

4° La C<sup>o</sup> propriétaire du chemin de fer du Simplon sera invitée, de son côté, à se faire représenter à la conférence technique.

On nous communique les principaux points du programme de la réunion cantonale de l'Association de Pie IX à Trois-Torrents le 6 juin prochain.

A 9 heures : Office solennel avec sermon. Immédiatement après l'office, séance publique où divers orateurs développeront des sujets pleins d'intérêt et d'actualité. Pour assister à cette séance il n'est pas nécessaire d'être membre de l'Association : Tous y sont invités.

Nominations faites par les membres seuls de l'Association.

BANQUET

Vu la difficulté des approvisionnements, puisque Trois-Torrents est situé dans la montagne, tous ceux qui veulent prendre part au banquet, sont priés de s'annoncer au moins 4 jours d'avance à M<sup>lles</sup> Jardinier, maîtresse d'hôtel à Trois-Torrents.

Un grave accident est arrivé samedi à la voiture postale venant d'Italie et arrivant à Brigue dans la soirée. Dans le passage de la galerie dite des Eaux Froides, qui décrit un arc de cercle, le postillon d'une voiture un supplément, s'est, par une imprudence inexplicable, trop approché de la route assez étroite, sa tête a donné si violemment contre une barre de fer qu'il est tombé mort sur le coup.

Genève

Lundi matin, deux gérants de l'imprimerie « jurassienne », l'un Français, l'autre Neuchâtelois, ont comparu devant la justice de paix au pénal, sous la prévention d'avoir fait placarder un soir, il y a quelques temps, sur les murs de cette ville une affiche qui contenait le sommaire d'un numéro du *Révolté*, sans avoir l'autorisation de la police. On se rappelle que celle-ci avait, le lendemain matin, fait conyrir d'une bande les placards en question. Les inculpés ont été condamnés l'un et l'autre à 48 heures d'arrêts de police et à 25 fr. d'amende.

Le conseil d'Etat s'est occupé d'un projet d'arrêté législatif approuvant, sous réserve de certaines conditions, la fusion des deux compagnies de la Suisse-Occidentale et du Simplon ; ce projet serait présenté ultérieurement au Grand Conseil.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de La Liberté.)

Paris, 23 mai.

On est très sombre à l'Elysée. M. Grevy était persuadé que le scrutin d'arrondissement serait voté et il voit maintenant la faute qu'il a commise en ne permettant pas que le ministère, en s'engageant, assurât la victoire au scrutin de liste.

Il serait périlleux de croire au rumeurs mises en circulation sur de prochaines modifications ministérielles. Le président du conseil et le ministre des affaires étrangères, soutenus par M. Jules Grevy, tiennent plus que

jamais à faire dominer, au sein du cabinet, la politique de l'Elysée. L'intérêt personnel de ces ministres est d'abord en jeu ; de plus, M. Jules Ferry sait parfaitement que, si jamais il lâche son portefeuille, sa situation électorale étant compromise, il serait encore plus abandonné que ses prédécesseurs MM. de Marcère et Lepère.

N'ajoutez donc pas foi, à la légère, aux racontars opportunistes qui présentent la démission de MM. Ferry et Barthélemy Saint-Hilaire comme devant coïncider avec le congé donné au général Farre.

Un parti de résistance à l'invasion des candidatures et de l'influence prépondérante de l'opportunisme se forme actuellement dans le monde gouvernemental. Les députés et sénateurs du centre gauche, les fonctionnaires supérieurs qui ne relèvent pas directement des ministères de l'intérieur, de la justice et de la guerre sont sollicités par des personnages haut placés, et encouragés à donner au pouvoir l'appui de leur concours respectif et de leur influence personnelle. Un programme politique est à l'étude ; il sera, très probablement, le contre-pied du programme progressif esquissé par M. Gambetta dans son discours sur l'amnistie. Les *désertés du scrutin d'arrondissement* seront chargés de le lancer, au moment donné. On est résolu à profiter de toutes les fautes de M. Gambetta et de ses amis pour battre en brèche l'opportunisme qui aurait ainsi à se débattre entre le programme intransigeant et le programme gouvernemental.

La réception officielle que les fonctionnaires du gouvernement des divers ressorts administratif, judiciaire et militaire même, ainsi que les fractions républicaines des assemblées municipales et départementales de Cahors et du Lot, réservent à M. Gambetta, paraît tout à fait anormale aux yeux des constitutionnels.

En tout autre temps, cette anomalie ne serait point tolérée. La manifestation caducienne offre, en effet, un caractère plus gouvernemental que démocratique. C'est la plus haute influence du régime, le chef du parti républicain, le vainqueur du scrutin de liste acclamé par les électeurs qui, jusqu'ici, ont tenu sa vulgaire personnalité en légitime suspicion. A l'Elysée, on se résigne à cette manifestation, parce qu'on ne peut y faire aucune opposition. Il paraît toutefois que les récriminations sont vives.

Les journaux opportunistes annoncent aujourd'hui que les négociations pour le renouvellement du traité de commerce franco-anglais commenceront vers le milieu de la semaine prochaine entre lord Lyons, M. Tirard, M. Challemeil-Lacour et M. Léon Say, qui prêterait le concours de ses lumières à notre ministre du commerce et à l'ambassadeur de France à Londres, « à qui les questions économiques sont peu familières. »

Avais-je raison de vous faire remarquer, hier, les pourparlers et les entrevues du prince de Galles, avec certains membres du Parlement et du ministère ? Et que pensez-vous de la réticence relativement aux questions économiques faite avec tant de naïveté, par certaines feuilles, en faveur du ministre de l'agriculture et du commerce et de son représentant auprès du cabinet britannique ?

Un voyageur anglais qui arrive de Berlin, me dit qu'il a remarqué le changement d'attitude et de langage du monde officiel et officieux, dans cette ville, à l'égard de M. Gambetta, de sa politique et de ses espérances. A mesure que la fin de la législature française approche, on se montre de moins en moins antipathique au président de la Chambre. Il semble que nos voisins envisagent un succès électoral de l'opportunisme et de son chef comme devant nous affaiblir encore, accentuer nos divisions et nous désarmer vis-à-vis d'une agression étrangère.

Avec les nouveaux bruits de conversion reparessent les commentaires variés à l'infini qui produisirent naguère tant de fluctuation sur le marché. Hier, la hausse était à peu près générale en opposition avec la baisse de l'emprunt 5 0/0. — Aujourd'hui le contraire se produit. Les valeurs donnent lieu à des réalisations quand par contre la rente 5 0/0 regagne le terrain perdu.

Personne ne met en doute que la conversion ait lieu dans un temps plus ou moins rapproché ; mais toutefois on incline généralement à admettre qu'elle sera l'œuvre de la nouvelle Chambre, issue du scrutin de liste.

A partir du 1<sup>er</sup> juin, les réunions privées des coulisiers, à Paris, n'auront pas lieu les dimanches de l'été 1881.

P.-S. — Vous remarquerez d'après les dépêches officieuses que M. Gambetta voyage en véritable souverain, avec un nombreux personnel de sénateurs et de députés qui composent sa cour, et le médecin chargé de

veiller à la conservation d'une si précieuse santé.

Une assez vive opposition continue à se manifester au Sénat, si ce n'est contre le rétablissement du scrutin de liste, au moins contre la disposition transitoire, augmentant pour la législature prochaine le nombre des députés dans une proportion notable.

Au centre gauche sénatorial, les résistances et les discours ont été énergiques. M. Gauthier de Rumilly et M. Lenôel ont parlé très nettement.

Dans le cas où un amendement du Sénat ramènerait la question à la Chambre, on se demande si le scrutin de liste triompherait de cette épreuve.

FRANCE

M. Gambetta, parti mercredi pour Cahors, a rencontré durant son voyage un grand empressement du public, mais il n'y a eu aucune réception, ni discours.

Plusieurs gares étaient pavoisées. M. Gambetta, à son arrivée à Cahors, a embrassé son père et de nombreux amis. L'émotion était générale. Toutes les autorités assistaient à son débarquement.

Une compagnie d'infanterie rendait les honneurs militaires.

Une foule immense a acclamé la République et M. Gambetta.

RUSSIE

Les troubles continuent dans les cercles d'Alexandrowsk et Mefitopol. Les paysans attaquent les propriétaires fonciers et les fermiers juifs. Lorsque l'autorité intervient, les auteurs des troubles se soumettent immédiatement.

La garnison d'Alexandrowsk a reçu, des renforts.

On mande d'Ekatérinoslav que deux individus qui venaient de Saint Pétersbourg et étaient porteurs de proclamations ont été arrêtés.

Suivant des avis de Novotches-Kaseck, trois sotnias de cosaques ont été envoyés à Rostoff, parce que des menaces proférées par des individus inconnus faisaient craindre que les juifs ne fussent attaqués ; mais il ne s'est pas produit de troubles jusqu'à présent.

Le dommage causé par les désordres survenus à Kieff le 8 et le 9, est évalué, pour quatre quartiers de la ville, d'après les renseignements recueillis par la police, à 1,137,831 roubles.

Le chiffre des pertes occasionnées par les troubles dans les deux autres quartiers n'est pas encore connu.

L'empereur a reçu à Gatschina une députation de la communauté israélite.

Le baron de Guenzburg, chef de la députation, a adressé à l'empereur une allocution dans laquelle il a demandé que les juifs soient protégés comme ils l'ont été jusqu'à présent.

L'empereur s'entretint ensuite avec tous les délégués et demanda que la réclamation lui fût remise par écrit. Il pria la députation de déclarer à tous ses coréligionnaires que pour lui il n'existait aucune différence de religion ou de race entre ses fidèles sujets.

Il déclara que la persécution des israélites n'était un prétexte et qu'il savait que les juifs avaient vécu depuis longtemps paisiblement côte à côte avec les chrétiens.

TUNISIE

Beja, 24 mai.

Les tribus des Hamrans se sont soumisees. Les tribus des Mechnas ont fait des offres de soumission. Si ces offres sont sérieuses, nous n'aurons plus devant nous que les dissidents les plus compromis et des réfugiés algériens.

Nos colonnes paraissent converger vers Tabarque, qui devient la base de ravitaillement de la division Delebecque.

Le transport la Vienne a débarqué aujourd'hui 150,000 rations.

Tunis, 25 mai.

On a arrêté, hier soir, Allela-Bejeid, ancien homme d'affaires du premier ministre, prévenu d'avoir, dans un lieu public, excité à la révolte. On croit qu'il sera exilé à Gabès.

Le général Forgemol arrivera demain ou après-demain à Djedeida.

Dans une reconnaissance faite aux environs de Mateur, un soldat et deux chevaux ont été tués. Le corps du soldat n'a pu être retrouvé.

Le jour de l'Ascension, lecture a été donnée dans les églises du diocèse de Lausanne, d'une circulaire épiscopale au sujet du jubilé sacerdotal de Mgr Marilley.

Nous nous empressons de reproduire ce document :

Au Vénérable Clergé du diocèse de Lausanne.

Messieurs et Vénérables Frères en Notre-Seigneur Jésus-Christ,

Le 28 mai prochain, Sa Grandeur Monseigneur Marilley, Notre digne et Vénéré Prédecesseur, célébrera le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale. En cette circonstance le Vénérable Clergé et les fidèles de Notre diocèse seront heureux ; Nous n'en doutons pas, de s'associer, comme Nous Nous y associons Nous-même de tout Notre pouvoir, à la joie et au bonheur de Celui qui pendant si longtemps a été notre guide dans la foi, le défenseur intrépide de nos intérêts religieux, le pasteur béni de nos âmes.

Que de travaux entrepris, que de contradictions vaincues, que de sollicitudes courageusement acceptées, que de luttes vaillamment soutenues pour la sainte cause de Dieu et de l'Eglise dans ces cinquante années de sacerdoce ! Mais aussi, quelle magnifique couronne de gloire et de mérites ! Le vicariat, le directeur au Séminaire de Fribourg, la cure de Genève, l'Episcopat, la prison, l'exil, le retour, le Concile œcuménique du Vatican, toutes les paroisses du diocèse quatre fois visitées, la liturgie ecclésiastique restaurée ; quelles glorieuses étapes dans une carrière sacerdotale ! Quelles éloquentes leçons de prudence, de dévouement, de patience et de fermeté données à notre temps et à notre pays ! Comment ne pas en féliciter de tout Notre cœur ce Père bien aimé dans la retraite où Nous avons promis « de le suivre en esprit et de cœur, « de le réjouir par Notre fidélité et de le « consoler par Notre affection ? »

Inspirés par ces grands souvenirs, Nous ne voulons pas, Chers et Vénérés Collaborateurs, laisser passer ce mémorable anniversaire sans rendre au Seigneur de sincères actions de grâces pour tous les biens qu'il a daigné répandre sur la personne auguste de Notre ancien Evêque. Nous bénirons le Très-Haut avec Lui, Nous le priérons pour Lui, Nous formerons les vœux les plus ardents pour la conservation de sa santé et la prolongation de ses jours.

En conséquence et dans ces intentions, Nous ordonnons que dimanche prochain, 29 mai, après la grand-messe, dans toutes les églises de Notre diocèse, un *Te Deum* soit chanté en actions de grâces devant le Très Saint-Sacrement exposé, et qu'ensuite on donne la Bénédiction du Très Saint-Sacrement selon le rite prescrit.

Recevez, Messieurs et Vénérés Confrères, l'assurance bien sincère de Notre affection paternelle et de Notre religieux dévouement en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Pour être lue en chaire, le jour de l'Ascension ou dimanche 29 mai courant.

Fribourg, le 20 mai 1881.

† CHRISTOPHORE, Evêque de Lausanne.

Le *Bien public* prétend qu'il n'y a ni droite ni gauche dans son parti. Cette assertion ne dénote qu'incapacité politique. Depuis que le parlementarisme existe, il n'y a jamais eu un parti du centre qui ne se composât d'une droite et d'une gauche.

Du reste les faits sont là. Au 6 février, la gauche du *Bien public* a voté pour M. Marqui, sans en excepter tel député du Lac qui s'est donné à cette époque autant de peine pour la candidature radicale, qu'il s'en donne en ce moment pour placer l'Union. En revanche, lors de l'élection du conseil général de Fribourg, certains noms ont été trouvés d'un rouge trop vif par des électeurs de la droite du *Bien public*.

Le *Bien public* nous déclare en finissant que son parti est assez « vivace » pour qu'aux élections de décembre prochain nous ayons à compter avec lui.

Le *Bien public* pourrait-il nous dire s'il comptera, lui, avec les radicaux, si des noms de radicaux ou agréables aux radicaux figurent sur les listes de ce parti qu'on nous représente si « uni » et si « vivace » ?

Un mot de réponse, S. V. P.

Le conseil d'Etat a confirmé M. le président Clerc, comme professeur de droit, et M. J. Nicolet, à Villarimbond, comme greffier de la justice de paix de Villaz-St-Pierre.

Il a approuvé les statuts du Cercle de l'Union catholique de la Veveysse, à Châtel-St-Denis, et les règlements pour l'entretien des routes élaborés par les communes de Porsel et de la Rougève.

Le pauvre chamois dont on racontait il y a quelques jours l'évasion a été ramené à Moudon depuis Vuaramens sur territoire fribourgeois.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

C'est M. Gambetta qui, voulant exprimer sous la forme métaphysique quelques-unes de ses idées, a jeté dans la circulation les phrases célèbres: « *Le torrent qui s'éclipse.* » — « *Se réfugier dans les bras de la République comme dans un port.* » — « *Des catatrophes financières qui sautent comme des mines sous nos pas.* » — « *Voilà qui fait rougir un cœur vraiment français.* » etc.

M. Gambetta n'aurait pas été lui, si dans son dernier discours, il n'avait pas dit quelque nouvelle sottise. Il a donc parlé d'une « STÉRILITÉ INTERMITTENTE. »

Il n'y a que M. Gambetta, fabricant de macaroni génois, pour inventer ces choses-là!

UN CHEMIN DE FER AÉRIEN DANS PARIS. — M. Jullien, ingénieur, mandataire de MM. Sie-

mens, frères, a demandé à l'administration préfectorale de Paris l'autorisation de construire, pour la durée de l'exposition internationale d'électricité, un viaduc métallique destiné à supporter un chemin de fer à traction électrique le long de l'avenue qui, partant de la place de la Concorde, aboutit à la porte Est du palais des Champs Elysées. Il a demandé en outre, à être autorisé à transférer après l'exposition ledit chemin de fer de l'avenue susdésignée sur un point de Paris très fréquenté, tel que le Cours-la-Reine, le boulevards extérieurs ou toute autre voie ayant une contre allée qui permette cette installation sans nuire à la circulation.

M. le préfet vient de saisir le conseil municipal de cette demande, en l'appuyant. Si le conseil adopte les propositions de M. Jullien, ce chemin de fer aérien électrique ne sera pas une des moindres curiosités de Paris.

UN POISSON DE PLUS DE 300 ANS. — Les habitants des bords du lac de Constance ont pour coutume de passer dans les ouies de certains gros poissons qu'il prennent dans leurs filets un anneau portant un nom qui devient celui du poisson et la date du jour où on l'a capturé. L'opération terminée, le prisonnier est rejeté à l'eau. On a trouvé ces jours-ci à Ermatingen, village riverain du lac, la tête de l'un de ces poissons, coupé sans doute en deux par l'hélice d'un bateau à vapeur. L'anneau qui se trouvait après portait le nom de Kleinbach (petit ruisseau) et la date du 7 juillet 1542.

Trois futurs souverains de l'Europe, le prince Guillaume d'Allemagne, l'archiduc Rodolphe d'Autriche et le prince royal de Suède, auront contracté le mariage au cours de la seule année 1881, fait remarquer un de nos

confères; ce qui est une rareté, attendu que le petit nombre de princes appelés à succéder ne donne, en moyenne, qu'un mariage tous les quinze ans.

La fournie future de princes héritiers se composera du fils aîné du prince de Galles, du fils aîné du Czar et du fils aîné du roi d'Italie, qui sont encore des enfants.

En attendant, les jeunes princesses qui ambitionnent n'ont comme dernier espoir que le roi de Bavière et l'héritier du roi des Pays-Bas — tous deux antipathiques au mariage au plus haut point. Après le mariage du prince royal de Suède, au mois de septembre prochain, on ne verra donc plus de mariage de prince héritier de long temps, et les princesses qui aspirent à partager un trône peuvent dès à présent renoncer à leurs espérances.

M. SOUSSINS, Rédacteur.

Constipation

La constipation consiste dans la rétention des matières que le corps doit rejeter et elle a principalement pour cause une certaine paresse ou atonie des organes du bas-ventre qui ralentissent les mouvements des intestins et ne donnent plus aux muscles orbiculaires la force nécessaire pour effectuer l'évacuation. Lorsque la nourriture absorbée séjourne trop longtemps dans les intestins, elle y provoque une pression désagréable, des gaz et des ventosités; une tension pénible s'empare de tout le corps, surtout chez les personnes grasses (cela se remarque aussi chez les femmes enceintes ou récemment accouchées). Le malade se plaint de maux de tête, de douleurs dans la poitrine, le dos, le bas-ventre, l'estomac et les intestins, d'éblouissements, congestions, hémorrhoides, hypocondrie, hystérie, lassitude générale et manque d'appétit; on considère ces maux comme indépendants, tandis qu'ils ne sont que secondaires et occasionnés uniquement par la constipation. La meilleure preuve en est que, dès qu'il y a évacuation, tous ces maux disparaissent. Chez beaucoup de patients, la constipation, qui n'était d'abord qu'accidentelle et passagère, devient un mal chronique par l'usage de purgatifs trop énergiques qui ont ramolli les tuniques intestinales et les ont jetées dans l'atonie; beaucoup même ne peuvent obtenir de selles que par l'emploi journalier et souvent répété de remèdes drastiques et violents.

Il y en a bien peu qui se rendent compte du tort immense qu'ils se font par cet abus et quelles suites fâcheuses peuvent en être la conséquence! Combien de graves maladies auraient été évitées si l'on avait employé à temps un remède convenable.

Pour vaincre rapidement et avec succès les maladies de ce genre et rétablir les fonctions intestinales, qu'on ne se serve que des remèdes qui agissent directement et doucement sur les muqueuses gastriques et intestinales et ramènent la liberté du ventre par leur action émoullente! Il est vrai de dire qu'ils sont rares, les remèdes qui réussissent tous ces avantages, et cependant nous pouvons recommander comme tel les Pilules suisses, inventées dernièrement par le pharmacien R. Brandt à Schaffhouse; c'est un précieux remède domestique qui ne devrait manquer dans aucune famille. Ce remède éprouvé a déjà trouvé sa place parmi nous et nous apprenons avec plaisir que M. le pharmacien . . . . . en a la représentation. Les véritables Pilules suisses du pharmacien Rich. Brandt, ne se trouvent qu'en boîtes métalliques contenant 40 pilules à 1 fr. 25 la boîte, et en boîtes plus petites, pour essai, contenant 15 pilules à 50 cent. Dans toutes les bonnes pharmacies de Suisse; chaque boîte est munie d'une étiquette rouge portant la croix suisse et la signature du pharmacien Brandt.

Dépôt général pour toute la Suisse: à Genève: A. Sauter, pharmacien; à Lausanne: Pischl, pharmacien; à Berne: Brunner, pharmacien; à Morat: Golliez, pharmacien. (H 3825 X) (210)

Perches pour drapeaux, etc.

A l'occasion du Tir fédéral on trouvera à Montsieur, près la gare, quelques centaines de perches de toutes dimensions, pour drapeaux, oriflammes et tout autre emploi, à prix modéré.

Au même local, deux appartements à louer de 4 à 5 pièces, confortables, eau à l'intérieur, jardin, bosquet, etc. (212) (H 263 F)

MÉDAILLE D'OR  
Exposition universelle de 1878  
GRANDE MÉDAILLE D'OR ET MÉDAILLE DE PROGRÈS 1872-1878  
DIPLOMES D'HONNEUR

APPAREILS CONTINUS  
pour la Fabrication des BOISSONS GAZEUSES de toutes espèces  
Eaux de seltz, Limonades, Soda-Water, Vins mousseux, Gazéification de Bières.

Les SIPHONS à grand et petit levier, ovoïdes et cylindriques, sont toujours essayés à une pression de 20 atmosph., simples, solides, faciles à nettoyer. Etain au 1<sup>er</sup> titre. Verre cristall. 144, r. du Faub. Poissonnière, PARIS  
J. HERMANN-LACHAPPELLE Envoi franco des prospectus détaillés. 2586x  
J. Boulet & Co, successeurs

Dépôt de matériaux  
AU  
Chantier de M. Fischer, Entrepreneur

Avenue de la Gare.

Chaux hydraulique et ciments de différentes qualités.  
Briques (carrons), planelles et tuiles.  
Ardoises du Valais.  
Tuyaux d'Aarau et en grès (dit Steingut), pour conduite d'eau et de latrines.  
Rails de chemin de fer.  
Molasse des carrières de la ville de Fribourg, et autres matériaux de construction. (199)

CONFÉRENCES DE SAINT-JOSEPH DE MARSEILLE

CARÈMES DE 1877, 1878, 1879

LA FOI, L'ÉGLISE, LE SAINT-SIÈGE

PAR LE R. PÈRE VINCENT DE PASCAL

DES FRÈRES PRÊCHEURS

Un volume in 8 écu sur beau papier vergé; prix: 4 fr. 50.

Mgr l'évêque de Marseille écrivait ce qui suit à l'auteur: « Les fruits de bénédiction et de salut répandus, par votre parole, sur votre grand auditoire de Saint-Joseph, me faisaient vivement désirer l'impression de vos conférences: aussi je bénis Dieu de la pensée qu'il vous a inspirée de les publier. Votre parole écrite perdra, sans doute, quelque chose de l'onction et de la vie que lui communiquaient vos accents émus et convaincus; mais elle gardera sa sûreté de doctrine, sa vigueur de dialectique et cette forme noble et limpide qui rendait accessibles, en les illuminant, les vérités de l'ordre le plus élevé. » Mgr de Poitiers écrivait à son tour au R. P. de Pascal: « Vous avez exposé avec une parfaite exactitude et une remarquable lucidité la doctrine si importante et aujourd'hui si mal connue de la foi catholique. » En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg.

BOURSE DE GENEVE DU 25 MAI

FONDS D'ETATS		COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTIONS				
8 0/0 Genevois	87 1/4	—	—	87 1/8	87 1/2	Suisse-Occidentale	—	190	188	189
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	—	100 3/8	—	Central-Suisse privilégiées	527	527	527	528
4 0/0 1880	102	—	—	102	102 1/8	Nord-Est Suisse	482	482	487	482
5 0/0 Italien	91 60	91 50	—	91 60	91 60	priviliées	—	348	341	348
5 0/0 Valais	—	—	—	—	—	Union Suisse	—	541	533	537
OBLIGATIONS						Saint-Gothard	—	226	225	226
Onest-Suisse	—	—	—	470	—	Union privilégiées	—	372	372	376
Suisse-Occidentale 1878-78	—	—	—	—	—	Comptoir d'escompte	—	463	400	403
1878-79	469	—	—	468	460	de Genève	—	500	575	—
8 0/0 Jougne à Eclépens	—	—	—	360	—	Fédérale	—	427	430	—
Franco-Suisse	—	—	—	372	—	Société suisse des chemins de fer	738	742	745	—
4 0/0 Central-Suisse	475	—	—	473	475	Banque des chemins de fer	7025	7020	7030	—
4 1/2 0/0 Central-Nord-Est	—	—	—	1016	1018	de Paris et Pays-Bas	1275	1275	1277	—
5 0/0 Jura-Berne	—	—	—	1008	1010	Credit Lyonnais	—	896	896	895
Lombardes anciennes	285	—	—	285	285 1/4	Association financière genevoise	—	970	975	950
nouvelles	—	—	—	—	—	Omnium genevois	—	1800	—	—
Antrichiennes nouvelles	—	727	—	726	772	Basler Bankverein	918	—	915	925
Méridionales	275	—	—	274 1/4	274 1/2	Industrie genevoise du gaz	—	—	—	817
Bons méridionaux	598	—	—	596	540	belge du gaz	—	—	—	630
Nord-Espagne	—	—	—	—	—	Gaz de Genève	750	—	747	—
Credit foncier russe 5 0/0	—	—	—	—	—	Marseille	90	—	90	90
Société générale des chemins de fer	—	—	—	—	—	Appareillage, Gaz et Eau	—	90 91	—	92
						Tabacsiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

24 mai	AU COMPTANT	25 mai
102 93	Consolidés	102 20
88 15	3 0/0 Français	86 32
119 45	5 0/0 id.	119 86
—	Or. à New-York	—
132 50	Argent à Londres	132 50
A TERME		
86 17	3 0/0 Français	86 22
119 65	5 0/0 id.	119 92
91 85	5 0/0 Italien	92 25
102 94	3 0/0 Anglais	103 62
17 17	5 0/0 Turc	17 15
—	5 0/0 Russe 1877	—
—	4 0/0 Autrichien	—
1285	Banque de Paris	1285
891 25	Credit Lyonnais	895
—	Mobilier français	755
1698 75	Credit foncier	1707 50
802 50	Mobilier espagnol	801 25
760	Autrichiens	767 50
1567 50	Gaz Parisien	1567 50
1845	Suez	1845

Récompense nationale de 46,600 fr.  
SÉRIE D'OR  
QUINA-LAROCHE  
FERRUGINEUX  
APÉRITIF & FORTIFIANT  
Procure au sang les globules rouges qui en font la richesse et la force.  
CROISSANCES DIFFICILES, SANG PAUVRE, ANÉMIE, LYMPHATISME, SCROPHULES, ETC.  
PARIS, 22 & 19, RUE DROUOT, ET LES PHARMACIES

On cherche à amener une confusion sur les PILULES GOLVIN. Toute boîte qui ne sera pas semblable au modèle ci-contre est une contrefaçon. Chaque pilule porte le nom GOLVIN. — En purifiant le sang, ces pilules sont efficaces dans toutes les maladies. — 2 fr. la boîte y compris le NOUVEAU GUIDE de la SANTÉ. — Dans toutes les Pharmacies de France et de l'Étranger.  
Adresser toute communication relative aux produits de la Méthode dépurative à M. GOLVIN, 50, r. Olivier-de-Sarres, Paris